

CUMULABLE AVEC  
LA PRIME À LA  
CONVERSION

### LE BONUS ÉCOLOGIQUE

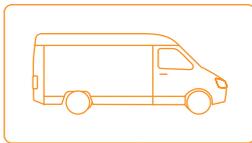
LE BONUS ÉCOLOGIQUE PERMET DE RECEVOIR, SANS CONDITIONS DE REVENUS, UNE AIDE À L'ACHAT OU À LA LOCATION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYDROGÈNE NEUF OU D'OCCASION OU D'UN VÉHICULE HYBRIDE RECHARGEABLE NEUF.



#### POUR UNE CAMIONNETTE NEUVE, ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE

ÊTRE MAJEUR ET DOMICILIÉ EN FRANCE

La demande d'aide doit être formulée au plus tard dans les 6 mois suivant la date de facturation du véhicule ou de la date de versement du 1<sup>er</sup> loyer, dans le cas d'une location.



ÊTRE UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE RECHARGEABLE

ÊTRE ACHETÉ OU LOUÉ DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'UNE DURÉE DE 2 ANS OU PLUS

ÊTRE UN VÉHICULE NEUF (véhicule n'ayant jamais été immatriculé, ni en France ni à l'étranger)

ÊTRE IMMATRICULÉ EN FRANCE DANS UNE SÉRIE DÉFINITIVE

NE PAS ÊTRE VENDU DANS L'ANNÉE QUI SUIV L'ACHAT OU LA LOCATION, NI AVANT D'AVOIR PARCOURU AU MOINS 6 000 KM. Il faut donc garder son véhicule au moins un an avant de le revendre selon le décret du 26 avril 2022

DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2022

À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

<b>VÉHICULES ÉLECTRIQUES</b> Taux: CO <sub>2</sub> = 0g/km Prix d'achat: ≤ 47 000€	27% du prix plafonné à <b>6 000€</b>	27% du prix plafonné à <b>5 000€</b>
	PERSONNE MORALE	
	Plafonné à <b>4 000€</b>	Plafonné à <b>3 000€</b>
<b>CAMIONNETTES NEUVES ÉLECTRIQUES</b> Taux: CO <sub>2</sub> = 0g/km	40% du prix plafonné à <b>7 000€</b>	40% du prix plafonné à <b>6 000€</b>
	PERSONNE MORALE	
	Plafonné à <b>5 000€</b>	Plafonné à <b>4 000€</b>
<b>VÉHICULE HYBRIDE RECHARGEABLE</b> Taux de CO <sub>2</sub> entre 21 et 50g/km Prix d'achat: de 50 000€ au max. Autonomie > à 50 km	<b>1 000€</b>	<b>0€</b>

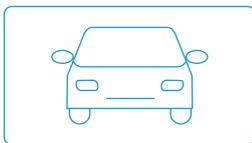


#### POUR UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE D'OCCASION

ÊTRE MAJEUR ET DOMICILIÉ EN FRANCE

AIDE DE **1 000€**

Sans conditions de ressources



AVOIR UN TAUX D'ÉMISSION DE CO<sub>2</sub> ÉGAL À 0G/KM (véhicule électrique)

ÊTRE ACHETÉ OU LOUÉ DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'UNE DURÉE DE 2 ANS OU PLUS

AVOIR ÉTÉ IMMATRICULÉ POUR LA 1<sup>ÈRE</sup> FOIS DEPUIS 2 ANS OU PLUS SUIVANT LA FACTURATION OU LE VERSEMENT DU 1<sup>ER</sup> LOYER

ÊTRE IMMATRICULÉ EN FRANCE DANS UNE SÉRIE DÉFINITIVE

NE PAS APPARTENIR À UN MEMBRE DU MÊME FOYER FISCAL

NE PAS ÊTRE VENDU DANS LES 2 ANS SUIVANT LA DATE DE FACTURATION OU DE VERSEMENT DU 1<sup>ER</sup> LOYER

EN +

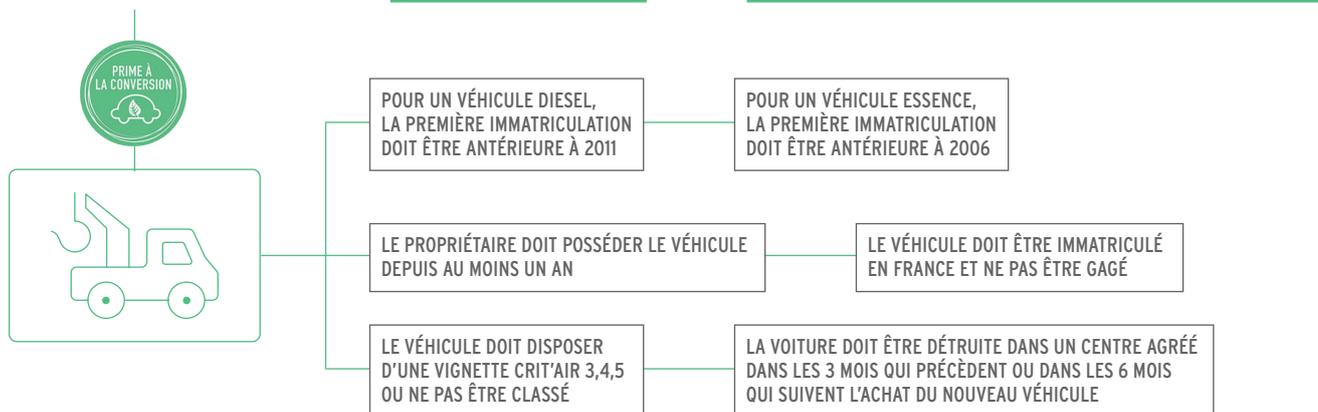
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE SURPRIME SI VOUS HABITEZ OU TRAVAILLEZ DANS UNE ZONE À FAIBLE ÉMISSION MOBILITÉ (ZFE) ET QUE VOTRE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE VOUS A VERSÉ UNE AIDE POUR ACHETER OU LOUER UN VÉHICULE PROPRE. LE MONTANT DE LA SURPRIME EST IDENTIQUE À L'AIDE VERSÉE PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE, DANS LA LIMITE DE 1000€.

CUMULABLE AVEC  
LE BONUS  
ÉCOLOGIQUE

# LA PRIME À LA CONVERSION

IL EST POSSIBLE DE BÉNÉFICIER DE LA PRIME À LA CONVERSION POUR METTRE UN ANCIEN VÉHICULE À LA CASSE ET EN ACQUÉRIR UN NOUVEAU MOINS POLLUANT.

## QUELLES CONDITIONS ?



EN +

VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER JUSQU'À 3 000€ POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE THERMIQUE NEUF OU D'OCCASION, ET JUSQU'À 5 000€ POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE, NEUF OU D'OCCASION, ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE RECHARGEABLE DONT L'AUTONOMIE EN MODE ÉLECTRIQUE EST SUPÉRIEURE À 50 KM.

N'OUBLIEZ PAS  
LES AIDES  
LOCALES

## EN PRATIQUE

POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS SUR LES DISPOSITIFS D'AIDES À UNE MOBILITÉ MOINS POLLUANTE, LE GOUVERNEMENT A MIS EN PLACE PLUSIEURS PLATEFORMES



[primealaconversion.gouv.fr](https://primealaconversion.gouv.fr)

### PRIME À LA CONVERSION

Pour déposer votre demande et consulter toutes les informations relatives au dispositif.



FICHE D'INFORMATIONS



[jechangemavoiture.gouv.fr](https://jechangemavoiture.gouv.fr)

### JE CHANGE MA VOITURE

Pour évaluer le coût d'utilisation de votre véhicule et l'ordre de grandeur du bénéfice économique et environnemental réalisé grâce à l'achat d'un véhicule plus propre.



[je-roule-en-electrique.fr](https://je-roule-en-electrique.fr)

### JE ROULE EN ÉLECTRIQUE

Pour vous informer sur le véhicule électrique.

POUR EN SAVOIR +



PLUS FORTS. ENSEMBLE.